



CA Coeur de Flandre (Siren : 200040947)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Hazebrouck
Arrondissement	Dunkerque
Département	Nord
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/2013
Date d'effet	31/12/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Valentin BELLEVAL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	222 Bis Rue de Vieux-Berquin
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	59190 HAZEBROUCK
Téléphone	03 28 50 50 50
Fax	03 28 40 78 66
Courriel	
Site internet	www.cc-flandreinterieure.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	104 275
-----------------------------	---------

Densité moyenne

163,79

Périmètre

Nombre total de communes membres : 50

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
59	Arnèke (215900184)	1 578
59	Bailleul (215900432)	15 098
59	Bavinchove (215900549)	1 054
59	Berthen (215900739)	607
59	Blaringhem (215900846)	2 073
59	Boeschepe (215900861)	2 209
59	Boëseghem (215900879)	754
59	Borre (215900911)	591
59	Buysscheure (215901190)	596
59	Caëstre (215901208)	2 044
59	Cassel (215901356)	2 327
59	Ebblinghem (215901844)	668
59	Eecke (215901893)	1 248
59	Flêtre (215902370)	984
59	Godewaersvelde (215902628)	2 081
59	Hardifort (215902826)	404
59	Hazebrouck (215902958)	21 899
59	Hondeghem (215903089)	936
59	Houtkerque (215903188)	994
59	Le Doulieu (215901802)	1 477
59	Lynde (215903667)	793
59	Merris (215903998)	1 081
59	Méteren (215904012)	2 287
59	Morbecque (215904160)	2 551
59	Neuf-Berquin (215904236)	1 424
59	Nieppe (215904319)	7 686
59	Noordpeene (215904368)	813
59	Ochtezeele (215904434)	376
59	Oudezeele (215904533)	698
59	Oxelaëre (215904541)	533
59	Pradelles (215904699)	420
59	Renescure (215904970)	2 157
59	Rubrouck (215905167)	941
59	Sainte-Marie-Cappel (215905365)	882
59	Saint-Jans-Cappel (215905357)	1 689
59	Saint-Sylvestre-Cappel (215905464)	1 184
59	Sercus (215905688)	492
59	Staple (215905779)	697
59	Steenbecque (215905787)	1 679
59	Steenvoorde (215905803)	4 394

59	Steenwerck (215905811)	3 596
59	Strazeele (215905829)	968
59	Terdeghem (215905878)	530
59	Thiennes (215905902)	931
59	Vieux-Berquin (215906157)	2 693
59	Wallon-Cappel (215906348)	807
59	Wemaers-Cappel (215906553)	241
59	Winnezele (215906629)	1 331
59	Zermezele (215906678)	243
59	Zuytpeene (215906694)	536

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 40

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>o représentation ? substitution au sein du SM SIROM Flandre Nord pour le compte des communes de Arnèke, Bavinchove, Berthen, Boeschèpe, Buysseure, Cassel, Eecke, Godewaersvelde, Hardifort, Houtkerque, Noordpeene, Ochtezele, Oudezele, Oxelaère, Rubrouck, Sainte-Marie-Cappel, Saint-Sylvestre-Cappel, Steenvoorde, Terdeghem, Wemaers-Cappel, Winnezele, Zermezele et Zuytpeene</i> <i>o représentation ? substitution au sein du SMICTOM de la région des Flandre pour le compte des communes de Bailleul, Flêtre, Hazebrouck, Le Doulieu, Merris, Méteren, Neuf-Berquin, Nieppe, Pradelles, Saint-Jans-Cappel, Steenwerck, Strazeele, Vieux-Berquin et Wallon-Cappel,</i> <i>o adhésion au SMICTOM de la région des Flandres pour le compte des communes de Caëstre, Ebblinghem, Hondeghem, Lynde, Renescure, Sercus et Staple pour la double compétence "collecte ET traitement"</i> <i>o exercice direct de la compétence "élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés" (collecte et traitement) pour le compte des communes de Blaringhem, Boëseghem, Morbecque, Steenbecque et Thiennes</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>- ex-CC Pays de Cassel participation à des opérations de protection et mise en valeur de l'environnement concernant le territoire de la CC notamment dans le cadre de la Charte Paysagère</i> <i>- ex-CC Pays des Géants : a) plantation et entretien des haies bocagères (descriptif des variétés en annexe) b) plantation et entretien d'arbres fruitiers (vergers hautes tiges d'essences fruitières de variétés anciennes (descriptif des variétés en annexe) c) création, aménagement et entretien de mares</i> <i>- ex-CC Houtland : a) protection de l'environnement : actions de communication, de sensibilisation et d'éducation par le biais de bulletins d'informations, visites de sites de décharges, de tri sélectif, d'espaces naturels sensibles destinés aux enfants des cycles 3 des écoles b) participation à l'opération du Conseil Général concernant la protection du patrimoine bocager c) contribution syndicales sur la part provenant de la TP aux syndicats concernés apr la CC (SI Bassin Longue Becque, USAN ...)</i> <i>- ex-CC Voie Romaine création et gestion de déchetterie</i> <i>- ex-CC Rurale des Monts de Flandre : a) toute réflexion, étude ou action visant à la préservation et à l'amélioration de l'environnement dans un cadre purement communautaire b) participation à l'opération du Conseil Général concernant la protection du patrimoine bocager c) création, aménagement et entretien des mares</i> <i>- ex-CC Monts de Flandre - Plaine de la Lys : a) aide à la plantation et à l'entretien de haies d'essence régionale b) participation au financement des classes de découverte nature pour les élèves des classes maternelles et primaires en accompagnement de la politique des chèques-nature du Conseil régional c) intégration d'une démarche de développement durable et de qualité environnementale dans les opérations</i>

d'aménagement d) aide à la restauration des chapelles présentant un intérêt particulier e) élaboration et mise en oeuvre d'un plan climat énergie territorial

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

ex-CC Pays des Géants : mise en oeuvre d'un réseau intercommunale d'assistantes maternelles à domicile, création et gestion de centres multi-accueil destinés à l'accueil permanent (crèche) et à l'accueil occasionnel (garderie) jusqu'au début de la scolarisation, organisation de centres de vacances pour une durée supérieure à 6 jours à l'extérieur du territoire communautaire, création d'un service et gestion d'un service de portage de repas à domicile, adhésion au CLIC ex-CC de l'Houtland : autorisation d'un service de taxi à Hondeghem, création et gestion d'équipement ou de services destinés au service à la personne), élaboration d'un projet éducatif visant dans les temps extra-scolaires à l'organisation globale d'activités de sports et de loisirs (accueil collectif de mineurs, sorties à la journée ou à la demi-journée socioculturelle, séjours de vacances, responsabilisation et éducation à la citoyenneté, organisation de réunions d'information sur la toxicomanie ex-CC Voie Romaine : aide à domicile intégrant l'aide à la personne, le portage de repas, l'aide ménagère et les petits travaux de maintenance ex-CC Rurale des Monts de Flandre : actions concernant les modes de garde de la petite enfance et les relations parents enfants, création organisation, gestion et animation de classes écriture lecture culture création, organisation, gestion et animation de stages sportifs et culturels hors temps scolaire, création, organisation, gestion, animation de camps pour les jeunes de 12 à 17 ans, gestion et fonctionnement de centres multimédias et informations jeunesse financement BAFA et BAFD, actions en faveur de l'emploi, de l'insertion de l'accompagnement des demandeurs d'emploi (adhésion à la Mission Locale de Flandre Intérieure, suivi social des RMistes)

- Action sociale

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique d'aide à l'emploi et à la qualification des salariés et à la qualification des zones d'activité économique et à la qualification des zones d'activités commerciales et à l'aménagement des ZAE d'intérêt communautaire définies par une liaison facile aux infrastructures existantes ou futures, et destinées aux TPE et PME dont l'activité est compatible avec les contraintes environnementales et celles relevant du développement durable et d'assurer ensuite la commercialisation des lots disponibles ex-CC Pays des Géants : sont déclarées d'intérêt communautaire les zones d'activités économiques situées exclusivement sur les emplacements suivants : a) commune de Steenvoorde : zones 1AUc, 1Aub, 1Aub2 b) commune de saint-Sylvestre-Cappel : parcelles cadastrées section ZD 26, ZD 27, A 949 et A 961 - ex-CC Houtland : toutes les zones existantes et futures sont d'intérêt communautaire a) commune de Caëstreb : 10ha entre la route de Bailleul et la route de Strazeele b) commune de Lynde : 11 ha au lieu-dit "le Coevoet" c) : commune de Renescure : 15 ha au lieu-dit "le Fort Rouge" - ex-CC Voie Romaine : sont d'intérêt communautaire les zones existantes (zone de la Gare de Steenbecque) et futures - ex-CC Rurale des Monts de Flandre : sont d'intérêt communautaire a) commune de Méteren : zone des Monts de Flandre route de l'Haeghedoorne b) commune de Vieux-Berquin : zone des champs de la couronne c) et toutes les futures zones - ex-CC Monts de Flandre - Plaine de la lys : sont définies ZAE d'intérêt communautaire : a) commune de Bailleul : la zone d'activités intercommunale dite de la Blanche Maison b) commune de Godewaersvelde : la zone d'activités intercommunale dite des callicanes c) commune de Nieppe : zone d'activités intercommunale

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

-ex-CC Voie Romaine : gestion de l'école de musique communautaire reprenant la participation aux charges de fonctionnement de l'école de musique de STEENBECQUE existante et qui accueille déjà les élèves des communes voisines -
- ex-SIVU de Bailleul : gestion de la piscine intercommunale de Bailleul

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

- Activités péri-scolaires

- proposition et mise en oeuvre d'opérations de sports et de loisirs destinées aux jeunes - soutien aux actions éducatives et sportives

- Activités culturelles ou socioculturelles

- ex CC Pays de Cassel : Soutien aux actions éducatives et culturelles d'évènements culturels et/ou festifs intercommunaux fixés dans la programmation annuelle soumise à approbation du conseil	- ex-CC Pays des Géants : organisation
- Activités sportives	
-ex- CC Pays de Cassel : a) proposition et mise en oeuvre d'opérations de sports et de loisirs destinées aux jeunes - b) soutien aux actions éducatives et sportives	
Aménagement de l'espace	
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Elaboration, approbation, suivi et révision du SCOT - ex-CC du Pays de Cassel : adhésion au syndicat mixte pour le SCOT de la région Flandre-Dunkerque - ex CC du Pays des Géants, ex-CC de l'Houtland, ex-CC de la Voie Romaine, ex-CC Rurale des Monts de Flandre, ex-CC Monts de Flandre - Plaine de la Lys, et communes de Blaringhem, Hazebrouck et wallon-Cappel : adhésion au SM Pays Coeur de Flandre la nouvelle CC de Flandre Intérieure décidera d'étendre le périmètre du SM Pays coeur de Flandre au territoire des communes de l'ex-CC du Pays de Cassel	
- Schéma de secteur Elaboration, approbation, suivi et révision du SCOT - ex-CC du Pays de Cassel : adhésion au syndicat mixte pour le SCOT de la région Flandre-Dunkerque - ex CC du Pays des Géants, ex-CC de l'Houtland, ex-CC de la Voie Romaine, ex-CC Rurale des Monts de Flandre, ex-CC Monts de Flandre - Plaine de la Lys, et communes de Blaringhem, Hazebrouck et wallon-Cappel : adhésion au SM Pays Coeur de Flandre la nouvelle CC de Flandre Intérieure décidera d'étendre le périmètre du SM Pays coeur de Flandre au territoire des communes de l'ex-CC du Pays de Cassel	
- Plans locaux d'urbanisme - ex-CC de l'Houtland : élaboration, modification et révision d'un plan local d'urbanisme intercommunal, plan de développement - ex-CC Monts de Flandre - Plaine de la Lys : élaboration, modification et révision du plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme, droit de préemption urbain	
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) - ex CC du Pays des Géants : sont d'intérêt communautaire les ZAC situées exclusivement à l'intérieur des zones d'activités économiques situées sur les emplacements suivants : a) commune de Steenvoorde : 1AUc, 1AUb1, A1AUb2 (zones du PLU) b) commune de Saint-Sylvestre-Cappel : parcelles ZD26, ZD27, A949 et A961 (références cadastrales) - ex CC de l'Houtland : sont d'intérêt communautaire les ZAC à caractère économique - ex CC de la Voie Romaine : sont d'intérêt communautaire les ZAC d'une superficie minimale de 1 ha - ex-CC Rurale des Monts de Flandre : sont d'intérêt communautaire les ZAC d'une surface de plus de 10 ha - ex- CC Monts de Flandre - Plaine des la Lys : est d'intérêt communautaire la ZAC de la Blanche Maison à Bailleul (l'ex-CC du Pays de Cassel n'avait pas pris la compétence ZAC)	
- Constitution de réserves foncières -ex-CC du Pays de Cassel : faculté d'acquérir des terrains ou bâtiments pouvant être rétrocédés notamment à une commune adhérente afin de lui permettre d'aménager son agglomération ou des zones à usage d'habitation, artisanal, commercial ou de service - ex CC de l'Houtland : acquisition et constitution de réserves foncières destinées aux activités communautaires - ex-CC Monts de Flandre - Plaine de la Lys : constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat et de développement économique	
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports	
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme - ex CC Monts de Flandre - Plaine de la lys : études, aménagement et développement du pôle d'échanges gare de Bailleul	
- Plans de déplacement urbains	
- Etudes et programmation - Etudes et actions éventuelles dans le domaine des services de proximité (transports collectifs...)	
- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...) - ex-CC Monts de Flandre - Plaine de la lys : instruction des dossiers relevant du droit des sols, la pré instruction relevant des communes	
Voirie	

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- ex-CC Pays de Cassel : la CC reprend l'ensemble des la voirie communale classée dans le domaine public, elle en assure l'aménagement et l'entretien, y compris le fauchage et le broyage des accotements (ne sont pas compris : les chemins ruraux, la signalisation routière, le balayage des rues, le déneigement et le curage des fossés) ec-CC Pays des Géants : sont d'IC les voies en dehors du périmètre des agglomérations urbaines dont la limite est fixée par les panneaux de limitation de vitesse situées à l'entrée et qui sont classées dans le domaine public communal, les voies créées à l'extérieur du périmètre des agglomérations destinées à être classées dans le domaine public, les voies traversant les hameaux (ne sont pas compris : l'éclairage public, les espaces verts, le mobilier urbain, le service hivernal et la signalisation routière) ex-CC de l'Houtland : sont d'IC les voies classées dans le domaine public (non compris : le déneigement, l'assainissement des eaux usées et pluviales, les ouvrages d'art, la signalisation, le mobilier urbain, les dépendances - bordures, caniveaux, trottoirs, pistes cyclables) ex-CC Voie Romaine : est d'IC l'ensemble de la voirie classée dans le domaine public, (à l'exception des places, des ponceaux d'un diamètre supérieur à 400mm et des ponts d'un diamètre supérieur à 600mm), la signalisation horizontale et verticale (sauf équipements sécuritaires spéciaux), la signalétique des entreprises et commerçants ex-CC Rurale des Monts de Flandre : sont d'IC l'ensemble des chemins et voies classés dans le domaine public, y compris le fauchage de bords de route et le curage des fossés, la place de la gare de Strazeele, la signalétique des entreprises et commerçants (sont exclus : les voies privées, les places, les travaux soumis à PVR, les trottoirs le long des voies départementales, les aménagements spécifiques (aires de croisement...), les fossés de l'USAN, l'éclairage public, le nettoyage des voies et fils d'eau, le salage et sablage, la réglementation de voirie, la police de stationnement, les plantations, l'eau et l'assainissement, le mobilier urbain) ex-CC Monts de Flandre - Plaine de la Lys : la voirie d'IC comprend les chemins et voies classés dans le domaine public y compris les trottoirs et accotements, fauchage des bords de route, signalisation horizontale, trottoirs le long des routes départementales (non compris : les voies privées - lotissements, chemins ruraux et voies non classées, chemins des AFR, fossés de l'USAN ; ; ; , signalisation verticale, éclairage public, nettoyage des voies et fils d'eau, salage, sablage, réglementation de voirie, police de stationnement, plantations, eau assainissement)

- Signalisation

- signalisation horizontale (peinture au sol) et verticale (achat et pose de panneaux), sauf aménagements sécuritaires spéciaux- signalétique des entreprises et commerçants impliquant une participation financière des intéressés sous forme de convention

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

- ex-CC Pays de Cassel : a) contribution au développement touristique notamment par la coordination des initiatives locales et la participation au financement d'actions de promotion b) aide à l'étude et à l'aménagement de sentiers, aires de repos et d'accueil dans l'ensemble de la zone- contribution au financement d'opérations de création et d'aménagement d'équipements structurants d'intérêt communautaire c) maîtrise d'ouvrage d'équipements structurants d'intérêt communautaire - ex-CC Pays des Géants : création, gestion et animation d'un service intercommunal de promotion touristique

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- ex CC Pays de Cassel : a) participation au programme local de l'habitat b) mise en oeuvre d'une étude intercommunale d'amélioration du cadre de vie et réalisation d'opérations en découlant (les travaux consécutifs aux études communales d'amélioration du cadre de vie sont à la charge des communes concernées qui en assureront la maîtrise d'ouvrage) c) encouragement à la sauvegarde du patrimoine ancien - ex -CC Pays des Géants : a) élaboration et mise en oeuvre du programme local de l'habitat b) mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux" - ex CC de l'Houtland : mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux" - ex CC Voie Romaine a) mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux" b) actions en faveur de l'habitat avec le développement d'actions conseils sous forme d'étude de faisabilité d'OPAH associées à une communication adaptée - ex- CC Rurale des Monts de Flandre a) études et mise en oeuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat b) définition et mise en oeuvre du plan local de l'habitat aide à la rimo-accession c) mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux" -ex-CC Monts de Flandre - Plaine de la Lys : a) élaboration des programmes locaux de l'habitat b) politique du logement social d'intérêt communautaire et actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées

c) observatoire de la demande et de l'offre de logement d) opérations programmées d'amélioration de l'habitat d'intérêt communautaire les actions d'intérêt communautaire seront éfinies dans les conditions requises par la loi du 3 août 2004 après élaboration du PLU intercommunal e) sont définies d'intérêt communautaire les nouvelles zones d'habitat en extension urbaine et renouvellement urbain : 1) "becque urbaine 1ère phase rue de Boeschèpe à Godewazersvelde 2) le village jardin à Merris 3) la chapelle Hemerie à Neuf-Berquin f) mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux"

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

- ex CC Pays de Cassel : a) participation au programme local de l'habitat b) mise en oeuvre d'une étude intercommunale d'amélioration du cadre de vie et réalisation d'opérations en découlant (les travaux consécutifs aux études communales d'amélioration du cadre de vie sont à la charge des communes concernées qui en assureront la maîtrise d'ouvrage) c) encouragement à la sauvegarde du patrimoine ancien - ex -CC Pays des Géants : a) élaboration et mise en oeuvre du programme local de l'habitat b) mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux" - ex CC de l'Houtland : mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux" - ex CC Voie Romaine a) mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux" b) actions en faveur de l'habitat avec le développement d'actions conseils sous forme d'étude de faisabilité d'OPAH associées à une communication adaptée - ex- CC Rurale des Monts de Flandre a) études et mise en oeuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat b) définition et mise en oeuvre du plan local de l'habitat aide à la rimo-accession c) mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux" -ex-CC Monts de Flandre - Plaine de la Lys : a) élaboration des programmes locaux de l'habitat b) politique du logement social d'intérêt communautaire et actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées c) observatoire de la demande et de l'offre de logement d) opérations programmées d'amélioration de l'habitat d'intérêt communautaire les actions d'intérêt communautaire seront éfinies dans les conditions requises par la loi du 3 août 2004 après élaboration du PLU intercommunal e) sont définies d'intérêt communautaire les nouvelles zones d'habitat en extension urbaine et renouvellement urbain : 1) "becque urbaine 1ère phase rue de Boeschèpe à Godewazersvelde 2) le village jardin à Merris 3) la chapelle Hemerie à Neuf-Berquin f) mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux"

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- ex CC Pays de Cassel : a) participation au programme local de l'habitat b) mise en oeuvre d'une étude intercommunale d'amélioration du cadre de vie et réalisation d'opérations en découlant (les travaux consécutifs aux études communales d'amélioration du cadre de vie sont à la charge des communes concernées qui en assureront la maîtrise d'ouvrage) c) encouragement à la sauvegarde du patrimoine ancien - ex -CC Pays des Géants : a) élaboration et mise en oeuvre du programme local de l'habitat b) mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux" - ex CC de l'Houtland : mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux" - ex CC Voie Romaine a) mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux" b) actions en faveur de l'habitat avec le développement d'actions conseils sous forme d'étude de faisabilité d'OPAH associées à une communication adaptée - ex- CC Rurale des Monts de Flandre a) études et mise en oeuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat b) définition et mise en oeuvre du plan local de l'habitat aide à la rimo-accession c) mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux" -ex-CC Monts de Flandre - Plaine de la Lys : a) élaboration des programmes locaux de l'habitat b) politique du logement social d'intérêt communautaire et actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées c) observatoire de la demande et de l'offre de logement d) opérations programmées d'amélioration de l'habitat d'intérêt communautaire les actions d'intérêt communautaire seront éfinies dans les conditions requises par la loi du 3 août 2004 après élaboration du PLU intercommunal e) sont définies d'intérêt communautaire les nouvelles zones d'habitat en extension urbaine et renouvellement urbain : 1) "becque urbaine 1ère phase rue de Boeschèpe à Godewazersvelde 2) le village jardin à Merris 3) la chapelle Hemerie à Neuf-Berquin f) mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux"

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- ex CC Pays de Cassel : a) participation au programme local de l'habitat b) mise en oeuvre d'une étude intercommunale d'amélioration du cadre de vie et réalisation d'opérations en découlant (les travaux consécutifs aux études communales d'amélioration du cadre de vie sont à la charge des communes concernées qui en assureront la maîtrise d'ouvrage) c) encouragement à la sauvegarde du patrimoine ancien - ex -CC Pays des Géants : a) élaboration et mise en oeuvre du programme local de l'habitat b) mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux" - ex CC de l'Houtland : mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux" - ex CC Voie Romaine a) mise en oeuvre du programme

d'intérêt général "habiter mieux" b) actions en faveur de l'habitat avec le développement d'actions conseils sous forme d'étude de faisabilité d'OPAH associées à une communication adaptée - ex- CC Rurale des Monts de Flandre a) études et mise en oeuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat b) définition et mise en oeuvre du plan local de l'habitat aide à la rimo-accession c) mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux" -ex-CC Monts de Flandre - Plaine de la Lys : a) élaboration des programmes locaux de l'habitat b) politique du logement social d'intérêt communautaire et actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées c) observatoire de la demande et de l'offre de logement d) opérations programmées d'amélioration de l'habitat d'intérêt communautaire les actions d'intérêt communautaire seront définies dans les conditions requises par la loi du 3 août 2004 après élaboration du PLU intercommunal e) sont définies d'intérêt communautaire les nouvelles zones d'habitat en extension urbaine et renouvellement urbain : 1) "becque urbaine 1ère phase rue de Boeschèpe à Godewazersvelde 2) le village jardin à Merris 3) la chapelle Hemerie à Neuf-Berquin f) mise en oeuvre du programme d'intérêt général "habiter mieux"

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

participation au Pays Coeur de Flandre

- NTIC (Internet, câble...)

- ex-CC Pays des Géants : résorption des zones d'ombre exclues du haut débit. L'affaiblissement des lignes téléphoniques inéligibles doit être égal ou supérieur à 78 décibels - ex-CC Voie Romaine : résorption des zones d'ombre exclues du haut débit - ex-CC Rurale des Monts de Flandre : résorption des zones d'ombre exclues du haut débit

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- ex-CC Monst de Flandre - Plaine de la Lys a) Aménagement et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage : réalisation des travaux d'aménagement et maintenance des équipements b) création, aménagement et gestion d'une fourrière

- Autres

élaboration du diagnostic de l'accessibilité des établissements communaux recevant du public (sans la réalisation des travaux)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
59	SM de ramassage des ordures ménagères Flandre - Nord (255900599)	SM fermé	80 394
59	Union syndicale d'aménagement hydraulique du Nord (USAN) (200074086)	SM fermé	299 388
59	SM Flandre et Lys (255902934)	SM fermé	144 783
62	SM du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (256203845)	SM ouvert	527 132
59	Pôle Métropolitain des Flandres (200088755)	Pôle métrop.	144 783
59	SM de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région des Flandres (255900573)	SM fermé	118 983

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)